

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2007
tenue sous la présidence de Monsieur Norbert PRALONG

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	M..	BEKER	Conseiller municipal
		C.	BERDAT	" "
		P.	DE CANDOLLE	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	KOLLER	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	F.	WALPEN	Conseiller municipal
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général

Public : 19 personnes

Procès-verbal : M. Antoine PANCHAUD/Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20h.15 - Séance des Commissions Réunies - huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 24 avril 2007 -

20h.30 - Séance plénière du Conseil municipal

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2007 -

2) Communications du Bureau -

3) Communications du Conseil administratif -

4) Propositions du Conseil administratif :

4.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2006 et moyens de les couvrir;

4.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006;

4.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2006 et du rapport de gestion 2006;

4.4 Chêne-Bougeries/route de Chêne/chemins Puthon et Falletti (enquête publique N° 1488) Projet de plan localisé de quartier N° 29489-511 : préavis;

4.5 Chêne-Bougeries/route de Chêne/chemin Jules-Cougnard (enquête publique N° 1489) Projet de plan localisé de quartier N° 29491-511 : préavis;

4.6 Chêne-Bougeries/Grange-Canal (enquête publique N° 1490) Projet de plan de site N° 29577-511 : préavis -

5) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2006 -

6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -

7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -

8) Naturalisations.

Séance des commissions réunies

M. Norbert Pralong, président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h.15 et prononce le huis clos. Il passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, vice-présidente, laquelle a présidé la séance des commissions réunies du 24 avril 2007 en son absence.

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 24 avril 2007

Mme Bauduccio-Deluc indique que les commissions réunies ont préavisé favorablement les crédits complémentaires de CHF 994'985,59 par 12 voix pour et 2 abstentions.

La parole n'est pas demandée.

- Le procès-verbal est approuvé à la majorité (3 abstentions)

La séance est levée à 20h.25.

Séance plénière du Conseil municipal

La séance est ouverte à 20h.35 par M. Norbert Pralong qui souhaite la bienvenue aux participants-es. Il se réjouit de la présence d'un public nombreux.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2007

- Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à la majorité (3 abstentions).

2) Communications du Bureau

Le Président annonce qu'il a reçu divers courriers :

- de la Croix-Rouge genevoise qui invite le Conseil municipal à son assemblée générale ordinaire du 7 juin 2007;
- du jardin d'enfants Les Castagnettes qui invite les membres du Conseil municipal au vingtième anniversaire du jardin d'enfants, le samedi 2 juin dès 11h.30;
- de M. Maurice Beker qui fait acte de soutien à la motion qui avait été déposée lors du dernier Conseil municipal concernant le projet d'aménagement du périmètre nord-ouest du village de Chêne-Bougeries;
- du bureau d'avocat Gauthier, Vuille & Associés au sujet de PLQ N° 29489, secteur de Grange-Canal. Comme cette lettre concerne un des points de l'ordre du jour, le Président en donne lecture.

" Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

J'ai l'avantage de porter à votre connaissance que je suis le Conseil des propriétaires des parcelles sur lesquelles seront construits quatre petits immeubles de R+3+S selon le projet du plan localisé de quartier (PLQ) N° 29489, secteur de Grange-Canal.

Le 10 mai 2007, votre Conseil sera amené à débattre et à délivrer son préavis sur le contenu de ce projet de PLQ.

Par la présente, je souhaiterais rappeler brièvement quelques points importants pour guider la décision que vous prendrez, en particulier :

- les premières ébauches pour le développement du quartier datent de 1992,

- un premier projet de plan localisé de quartier de 1998 avait été invalidé pour des raisons purement formelles par le Tribunal administratif en 2000, du fait que certains changements jugés d'importance n'avaient pas fait l'objet d'une nouvelle enquête publique,
- en août 2000, le DAEL avait accédé à une demande de l'Association patrimoine vivant (APV), visant à l'élaboration d'un plan de site sur un périmètre élargi comprenant les parcelles de mes clients,
- en 2004 (après 4 ans d'études !), le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) avait alors soumis à l'enquête publique un projet de plan de site, valant pour partie plan localisé de quartier, qui avait levé contre lui un front d'oppositions provenant de toutes les personnes concernées (association de défense du patrimoine, voisins et propriétaires des parcelles),
- à la suite de cela, en mars 2005, M. Laurent Moutinot, alors Président du DAEL, avait réuni les personnes intéressées. **A l'initiative de votre commune**, il avait alors décidé de scinder la problématique en deux parties distinctes, soit :
 - d'étudier séparément le plan localisé de quartier et le plan de site
 - de revenir aux grandes options, s'agissant du PLQ, du projet de 1998, qui répondent mieux aux attentes de votre commune et des différentes personnes intéressées;
- deux ans après cette réunion au DAEL, vous êtes amenés à prononcer votre préavis sur le nouveau projet qui a fait l'objet d'une longue concertation (de près de quinze ans) et qui semble pouvoir emporter le consensus.

Dans cette perspective, notamment au vu du très long délai mis pour développer ce périmètre, il est impératif que votre commune prononce maintenant un préavis favorable de façon, d'une part, à permettre la construction d'une cinquantaine de logements de qualité dans un canton qui en a grandement besoin et, d'autre part, d'assurer la cohérence et la continuité de votre position depuis 2005.

Enfin, je rappelle que mes clients maîtrisent les parcelles sur lesquelles doivent prendre place les immeubles de logements, gage d'un démarrage rapide de l'opération. En outre, ils sont à même, pour favoriser des économies d'échelles, de coordonner la construction de l'immeuble "mixte" prévu le long de la route de Chêne.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous remercie de l'attention que vous voudrez bien y porter.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Julien Blanc, avocat."

3) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz annonce, en préambule, que la séance de prestation de serment et d'installation du Conseil municipal nouvellement élu aura lieu le lundi

4 juin 2007. Cette séance sera précédée, à partir de 18h.30, d'un buffet campagnard offert à toute la population dans le parc Stagni ou, en cas de mauvais temps, à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

La prestation de serment aura lieu à la salle communale Jean-Jacques Gautier. L'installation du nouveau Conseil municipal, à savoir l'élection du Bureau du Conseil municipal et la nomination des diverses commissions, aura lieu dans la salle du Conseil municipal, à la villa Sismondi.

Mme Grandjean-Kyburz annonce également que la prestation de serment du Conseil administratif aura lieu à la Cathédrale Saint-Pierre, le mardi 29 mai 2007, à 17h.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite

Projet dit des "Hauts-de-Malagnou"

Le Tribunal fédéral a récemment rejeté le recours déposé par Mme Chantal Arias contre un arrêt du Tribunal Administratif. En conséquence, plus rien ne s'oppose à ce que ce projet puisse démarrer dans un avenir proche.

Refonte du site Internet

Les travaux de développement du site Internet ont bien avancé. La structure du site, sa navigation ainsi que la liste des informations et services à mettre en place dans le nouveau site ont été définis en fonction d'une analyse des besoins. La définition de l'identité visuelle du site a débouché sur plusieurs maquettes graphiques, lesquelles seront prochainement validées. La programmation sera terminée au mois de juin et un numéro 0 sortira en août 2007. Le site pourra ainsi être officiellement en ligne dès la rentrée scolaire.

Petite Enfance

- Concernant le projet de la Maison de l'Enfance située 5 place de l'Etrier, et suite à un courrier du Département daté du 18 avril 2007, le Conseil administratif a décidé de répondre positivement et dans les meilleurs délais à une proposition du Domaine de l'aménagement du territoire (DAT) consistant à renoncer à l'élaboration d'un PLQ, dans la mesure où il s'agit de la construction d'un équipement public situé dans un quartier de développement déjà fortement urbanisé.

Par ailleurs, et d'entente avec M. Lionel Rivoire, président de la commission Bâtiments-constructions, une séance de ladite commission est prévue le 30 courant à 18h.15, au cours de laquelle une nouvelle présentation du projet de Maison de l'Enfance sera effectuée.

- Les magistrates des Trois-Chêne en charge du domaine de la petite enfance ont décidé, lors d'une séance le 26 avril dernier, de confier à la société Evaluanda un mandat d'étude relatif à la structuration de la petite enfance. Le rendu d'un premier module aura lieu le 29 juin au plus tard, le deuxième le 12 octobre 2007. Le projet sera présenté aux commissions concernées en novembre et décembre 2007.

Ecoles

- Le Conseil administratif a décidé de faire apposer, à l'entrée de l'école enfantine de la Gradelle, un panneau avec pictogramme indiquant "Merci de m'attendre dehors", priant les parents de bien vouloir attendre leurs enfants à l'extérieur du bâtiment, afin de respecter le bon déroulement des cours. Ce panneau sera également pourvu du logo de la campagne "Le respect ça change la vie".
- Par ailleurs, l'ensemble des panneaux installés dans les préaux des écoles seront prochainement renouvelés sur le modèle de ceux apposés en ville de Genève. A cet égard, un article consacré à la récurrence et aux coûts liés aux diverses incivilités/dégradations des bâtiments publics sera publié dans la prochaine édition du Journal Le Chênois.
- Les membres de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse sont d'ores et déjà invités à réserver les matinées des 25 et 26 juin prochain pour la remise des prix de camaraderie dans les quatre écoles concernées de Chêne-Bougeries.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle les dernières manifestations culturelles, à savoir :

- Le **jeudi 26 avril**, nous avons eu le plaisir d'écouter le concert d'un jeune orchestre appelé "Orchestre Buissonnier", lequel a créé le festival "Rentrée buissonnière" à l'automne dernier et se produira à Chêne-Bougeries lors de la prochaine édition dudit festival, les 23 et 30 septembre prochain. La salle communale a été mise gratuitement à disposition dans le cadre de la politique culturelle de soutien aux jeunes talents. Le concert du 26 avril a réuni quelque 80 personnes, lesquelles ont été impressionnées par la virtuosité de Vincent Thévenaz au piano et la grande cohérence de tous les musiciens.
- Le **mercredi 2 mai**, a eu lieu l'inauguration de l'exposition de sculptures d'Antoinette Deley, "Eveil à la vie". Vous êtes invités à venir découvrir cette exposition encore en place jusqu'au 16 mai. La richesse des formes, les différentes pierres sont parfaitement mises en valeur dans le cadre de l'Espace Nouveau Vallon.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle également les prochains rendez-vous culturels, pour lesquels les conseillers municipaux recevront tout prochainement une invitation :

- Les **Mardis de Sismondi débiteront le 29 mai** par les Chorales des écoles de Chêne-Bougeries, Conches et la Gradelle. Cette manifestation est toujours très conviviale, rassemblant les familles et amis des élèves. Comme chaque année, il sera fait appel aux conseillers municipaux pour aider à servir la collation qui suit le concert.

Le **deuxième Mardi aura lieu le 5 juin** et sera dévolu au théâtre, plus précisément à l'Atelier-Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève, que la commune soutient depuis de nombreuses années et qui surprend de plus en plus, tant par la qualité des spectacles donnés que par le talent des comédiens amateurs, preuve que ce partenariat avec la Comédie de Genève est utile et fructueux. Au programme, deux farces d'un auteur israélien contemporain –Hanok Levin– qui pose un regard très critique sur une certaine société : "Kroum l'Ectoplasme" et "Funérailles d'hiver". Il est rappelé que les comédiens de l'Atelier-Théâtre se produiront également le 1^{er} juin à 20h.00 à la Comédie de Genève et le dimanche 3 juin à 17h.00 à la salle

communale Jean-Jacques Gautier.

Mme Grandjean-Kyburz annonce enfin quelques dates à noter :

- En cas de beau temps, un grand événement musical aura lieu **le samedi 16 juin** à 19h.00 au Parc Stagni. L'Orchestre de Saint-Jean et le chœur "La Croche Œuvre de Ville-la-Grand", soit une centaine de personnes sous la direction d'Arsène Liechti, offriront un concert, dont la Messa di Gloria de Giacomo Puccini. La mairie met à disposition l'espace communal ainsi que du matériel (bancs, chaises, etc.). Si la météo est pluvieuse, le concert sera malheureusement annulé. Les musiciens ont émis le souhait de finir la soirée par un grand pique-nique au parc, qui restera donc ouvert plus tard pour la circonstance. Cette manifestation aura le mérite d'animer quelque peu ce magnifique endroit et de le faire découvrir à quelques uns.
- Le **jeudi 28 juin**, nous recevrons à la salle communale, à 19h.30, M. Michaël Lopez Alegría, habitant de Chêne-Bougeries qui revient de 7 mois passés dans l'espace. Il a en effet atterri il y a 3 semaines au Kazakhstan. Une rencontre/conférence est donc organisée au cours de laquelle M. Lopez fera part de son extraordinaire expérience. Les enfants des écoles –priorité sera donnée à l'école de Chêne-Bougeries où le fils de M. Lopez est scolarisé–et leurs parents seront cordialement invités à cette soirée, pour laquelle de plus amples détails seront donnés ultérieurement.
- La fête des promotions aura lieu le **vendredi 29 juin** et sera consacrée à la musique.

Le Président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

- que les travaux de réfection du carrefour chemin De-La-Montagne/chemin Castan ont pu être finalisés la semaine dernière. Il convient tout particulièrement de relever que, pour la première fois en Suisse, la couche d'usure d'une route a pu être couverte d'un revêtement en asphalte végétal, à savoir sans aucun apport de produits bitumineux. Ce produit, posé par l'entreprise Colas SA, a été garanti au même titre qu'un asphalte traditionnel;
- qu'il a été procédé à une réfection urgente du tapis d'une portion de la route située à l'avenue Mirany, à hauteur du pont sur la Seymaz. Cette réfection entreprise par la société Soraco SA était nécessaire, de par des affaissements localement dangereux provoqués par le passage des bus des TPG;
- que, dès lundi 14 courant, les habitants de Conches pourront déposer leurs déchets dans la première mini-déchetterie enterrée de la commune, installée sur la Place de Conches. Il s'agit là d'un projet test qui donnera peut-être lieu au développement d'un projet de nature plus générale, lequel pourrait compter jusqu'à 19 mini-déchetteries de type similaire, implantées sur l'ensemble du territoire communal, ceci pour autant que la commission Routes-assainissement-environnement et le Conseil municipal préavisent et votent, le moment venu, les crédits nécessaires.

M. Biedermann annonce également

- que les mesures de modération de trafic au chemin des Fourches, entreprises en collaboration avec la commune de Cologny, sont désormais achevées;

- concernant le chantier de la centrale de chauffe à bois, le gros oeuvre est désormais achevé. La charpente ainsi que la machinerie seront livrées vers la mi-juin. Il est encore temps de visiter le chantier avant le comblement des fouilles, lequel va être effectué sous peu.

Le Président remercie M. Biedermann.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2006 et moyens de les couvrir

Le Président annonce qu'un rapport relatif aux débats de la séance de la commission Finances du 30 avril 2007 aurait normalement dû être fourni par M. Karr, mais ce dernier a malheureusement dû s'absenter pour des raisons familiales. Il souligne en guise de préambule que ladite commission Finances s'est, une fois de plus, posé la question de la nécessité de procéder à un contrôle détaillé des comptes communaux par les conseillers municipaux. En effet, à des éléments tels que la complexité des finances publiques et de leur comptabilité s'ajoute le fait que peu de conseillers municipaux étaient présents lors de la séance dite de vérification. Le contrôle des comptes s'est donc avéré difficile. De surcroît, le travail de vérification des comptes est fait de façon extrêmement professionnelle par une fiduciaire et un contrôle supplémentaire paraît dès lors superflu. Lors de la prochaine législature, il conviendra que le Conseil municipal prenne la décision de maintenir ou non ce dispositif de contrôle.

M. Walpen signale qu'il était l'un des quatre participants à cette séance et il confirme le souhait émis que ce sujet soit repris lors de la prochaine législature. Des propositions concrètes seront faites afin de transformer le contenu de la séance (en faisant appel, par exemple, à un professionnel).

Le Président rappelle que le préavis de la séance de vérification des comptes n'est accompagné d'aucun commentaire. Il se concentre uniquement sur le montant des crédits supplémentaires à voter.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2006 ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu le rapport des commissions réunies du 24 avril 2007 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2006 suivants pour un montant total de CHF 994'985,59, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

4.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2006

Le Président indique que la commission Finances a préavisé favorablement les comptes 2006, ainsi que les commissions réunies. Il ouvre la discussion sans soulever de questions particulières.

Le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2006

Vu le compte administratif pour l'exercice 2006 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement -

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2006 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire -

Vu le préavis favorable de la commission des finances du 30 avril 2007 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

DECIDE

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2006.

2. D'approuver le compte de fonctionnement 2006 pour un montant de CHF 25'033'895,30 aux charges et de CHF 26'455'713,62 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'421'818,32.
3. D'approuver le compte d'investissement 2006 pour un montant de CHF 2'082'480,15 aux dépenses et de CHF 0,00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'082'480,15.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 2'082'480,15 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 3'889'446,40 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'421'818,32.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'421'818,32 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2006.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2006, totalisant à l'actif un montant de CHF 114'753'609,05 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 69'765'710,00
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 44'987'899,05
Total de l'actif	CHF 114'753'609,05

et au passif un montant de CHF 114'753'609,05 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 2'865'167,44
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 7'345'000,00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'589'287,52
- Provisions (nature 24)	CHF 10'564'880,00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 7'984'527,66
- Fortune nette (nature 29)	CHF 84'404'746,43
Total du passif	CHF 114'753'609,05

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2006 à CHF 12'600'000.--.

4.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2006 et du rapport de gestion 2006

Le Président indique que la commission Finances n'a pas apporté de commentaires particuliers à ce sujet. Il ouvre la discussion.

Mme Meynet donne lecture d'une déclaration du Groupe socialiste :

" Les Socialistes ne voteront pas les comptes de la Fondation.

En effet depuis sa création le Conseil administratif nous demande d'approuver les comptes de cette Fondation sans pouvoir, ni émettre un avis sur les achats successifs des parcelles acquises (achats surévalués), ni sur l'avenir du goulet de Chêne-Bougeries. Bien sûr cette Fondation de droit public est indépendante du Conseil municipal, mais d'un autre côté elle a besoin des deniers publics, et des emprunts contractés par le Municipal.

Nous, socialistes, nous ne pouvons plus cautionner la politique de cette Fondation, politique opaque et arbitraire.

Ce qui nous a décidé à ne pas voter les comptes c'est la motion récemment acceptée par ce municipal et déposée conjointement par les libéraux et les radicaux qui révèle un paradoxe inacceptable.

Alors que cette Fondation se veut indépendante du politique, alors qu'aujourd'hui, elle est en très mauvaise posture financière, alors qu'il avait été décidé au cours de cette législature qu'il fallait qu'ensemble nous parlions du goulet, et alors que le projet Itératif présenté à nouveau à ce Conseil ne faisait plus l'unanimité, deux partis profitant de la majorité de droite, confient à l'administratif et au canton le destin de ce périmètre.

Nous tenons à déclarer à nouveau ici que ce procédé de passe-passe est indigne du débat démocratique. Nous dénonçons ce procédé qui consiste à se servir d'une Fondation pour soustraire au débat le cœur du bâti de notre ville.

Nous ne voterons pas les comptes, nous ne voulons pas être complices d'une forfaiture. "

M. Locher rappelle qu'il ne s'agit pas de refaire l'historique de la Fondation, mais d'adopter les comptes de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion. Une discussion sur la Fondation elle-même serait intéressante, mais ce n'est pas le sujet de cette séance.

Mme Meynet rétorque qu'en acceptant les comptes, on accepte une politique.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMENAGEMENT DE
CHENE-BOUGERIES : APPROBATION DES COMPTES 2006 ET DU
RAPPORT DE GESTION 2006

Vu l'art. 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries -

Vu le préavis favorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 30 avril 2007 -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention,**

APPROUVE le rapport de gestion 2006, le bilan, le compte de pertes et profits 2006 et le rapport de contrôle établi par le bureau Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA.

Arrivée de M. Karr.

4.4 Chêne-Bougeries/route de Chêne/chemins Puthon et Falletti (enquête publique N° 1488) - Projet de plan localisé de quartier N° 29489-511 : préavis

Le Président explique que, conformément à la demande du Département du territoire de septembre 2006, le projet de PLQ N° 29489-511 a fait l'objet d'une enquête publique du 11 septembre au 10 octobre 2006. Par courrier daté du 5 mars 2007, M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, demandait de soumettre au Conseil Municipal pour préavis ledit PLQ. Il joignait à son courrier une copie des observations reçues pendant l'enquête et les réponses du Département. Dans sa séance du 23 avril 2007, la commission Aménagement-circulation-transports a délivré un préavis défavorable audit projet par 5 voix contre et 2 abstentions.

Le Président passe la parole à M. Locher, président de la commission Aménagement-circulation-transports.

M. Locher ne souhaite pas refaire l'historique de tout le projet puisque le courrier lu en début de séance, sous point 2) Communications du Bureau, le décrit dans son intégralité. La commission a auditionné les représentants des riverains ainsi que ceux de l'association Pro Ermitage. Elle a donné un préavis négatif à ce projet de PLQ.

M. Biedermann qui a, lui aussi, assisté à la séance du 23 avril 2007, confirme que quelques questions étaient restées en suspens. Cependant, le courrier lu en début de séance éclaircit la plupart de ces points. Une expertise avait été confiée par les mandataires à M. Jacques Dozio, architecte-paysagiste écologiste et expert fédéral. Au sujet de la végétation, M. Dozio affirme que le cordon boisé sera conservé et maintenu au maximum. De plus, les aménagements extérieurs projetés permettront de planter dans de meilleures conditions des essences de haute valeur écologique. Il s'agirait donc d'une mise en valeur d'espèces remarquables accompagnée de nouvelles plantations. De son point de vue, le projet offre donc davantage de potentiel que le statu quo. A noter que ceux qui veulent construire sont propriétaires de la quasi-totalité de la parcelle. Il ne leur manque qu'une petite surface située le long de la route de Chêne. Les quatre bâtiments projetés peuvent cependant être construits, voire la moitié du cinquième. Toutes ces raisons incitent le Conseil administratif à demander au Conseil municipal d'accepter ce PLQ.

M. Locher se félicite d'arriver au terme d'une procédure qui dure depuis une quinzaine d'années déjà. Ce projet doit être compris dans le contexte d'une zone de développement étendue des deux côtés de la route de Chêne, ainsi que dans le contexte actuel d'enquête publique. La pression du Département est extrêmement forte. Les négociations qui ont eu lieu ces dernières années ont permis d'obtenir un PLQ qui

correspond aux objectifs que la commune s'est fixés depuis de nombreuses années. C'est la raison pour laquelle le groupe Libéral préavisera favorablement ledit PLQ.

M. Karr exprime la position du groupe des Verts quant à ce PLQ :

" Sur un périmètre exigü et fortement arborisé, tissé de maisons allant de l'époque où Rousseau habitait Grange-Canal jusqu'à la fin du XIXe/début XXe siècle, plusieurs promoteurs envisagent d'opérer une espèce de "tabula rasa".

En 2005, l'Etat mettait à l'enquête un compromis permettant d'une part de construire une cinquantaine de logements, en contrepartie de quoi une partie du bâti existant et de l'arborisation était, à l'intérieur d'un seul et même plan, sauvegardée.

Si ce plan de site valant plan localisé de quartier avait quelques défauts correctibles, notamment des accès automobiles qui auraient dû se faire, pour partie au moins par la route de Chêne, c'était une solution que les Verts de Chêne-Bougeries acceptaient. Oui, vous avez bien entendu, des Verts de Chêne-Bougeries admettaient en zone 5 de développement 3 du logement collectif dense.

En abandonnant ce compromis, le Conseil d'Etat a opéré un détestable coup de théâtre. Le plan présenté ce soir est entièrement mené à charge du territoire. Le plan de site qui en est désolidarisé a été bâclé; il n'a pas été préavisé par tous les services de l'Etat en préconsultation, et a été élargi à des parcelles rendant son adoption illusoire. Où est le respect de la bonne foi ? Où sont dans ce PLQ, Mesdames et Messieurs, les principes de développement durable dont tous se réclament désormais ?

Au-delà de ce défaut rédhibitoire, on lit dans ce PLQ, une éradication de l'écrasante majorité de l'arborisation du périmètre, la destruction de la maison Stigler au chemin Falletti, fruit de l'architecte Deléamont, des accès automobiles déséquilibrés du côté du chemin de Grange-Canal, des places de jeux mal conçues et des implantations sans créativité avec des vis-à-vis très proches où le "vivre ensemble" promet d'être difficile, sans parler de l'atteinte au front de rue, sciemment laissé à l'abandon depuis trop longtemps.

Au-delà de notre refus de ce soir, nous avons conscience qu'il y a dans ce secteur quelque possibilité constructive et demandons ici :

- que soit rescellé le lien organique en un même plan, entre protection d'une partie du bâti et urbanisation du reste des parcelles
- que soit revue la question des accès, des implantations et des gabarits
- qu'un effort sérieux soit consenti pour les arbres, incluant un plan d'aménagement paysager et des garanties de tenue de la végétation à maintenir hors chantier. "

Pour M. De Candolle, la position de M. Karr consiste toujours à mettre des bâtons dans les roues de la commune afin que rien ne se construise à Chêne-Bougeries. Selon lui, c'est l'occasion ou jamais de montrer que Chêne-Bougeries est capable de construire.

Mme Sobanek estime qu'il faut construire là où il est possible de le faire. Or dans le cas présent, le PLQ soumis au vote souffre d'un manque absolu de fantaisie architecturale.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Un vote nominal est demandé.

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
BAUDUCCIO Anthony	x	
BAUDUCCIO-DELUC Mariette	x	
BEKER Maurice	x	
BERDAT Christophe	x	
DE CANDOLLE Pierre	x	
FLORINETTI François	x	
GARCIA Marion	x	
KARR Jean-Michel		x
KOLLER Jacques	x	
LOCHER Jean	x	
MARTIN-ACHARD Joëlle	x	
MEYNET Danielle		x
MEYNET Léon	--	
OTHENIN-GIRARD Christine	x	
PERRIN François	--	
PIGUET Martine		x
PRALONG Norbert	--	
RIVOIRE Lionel	--	
SALERNO Graziella	x	
SOBANEK Marion		x
SPINELLI Roberto	--	
TIERCY Colette		x
WALPEN Francis	x	

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CHENE-BOUGERIES/ROUTE DE CHENE/CHEMINS PUTHON ET FALLETTI
(ENQUETE PUBLIQUE N° 1488) PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER
N° 29489-511 : PREAVIS

Vu la lettre du Département du territoire du 5 septembre 2006 demandant la mise à l'enquête publique du plan localisé de quartier N° 29489-511 -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 11 septembre au 10 octobre 2006 -

Vu la lettre du Département du territoire du 5 mars 2007 demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit plan localisé de quartier -

Vu le préavis défavorable formulé par 5 voix contre et 2 abstentions par la commission Aménagement-circulation-transports lors de sa séance du 23 avril 2007 -

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des

communes du 13 avril 1984, et de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 13 oui, 5 non et 4 abstentions,**

DECIDE de donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29489-511 situé route de Chêne/chemins Puthon et Falletti sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

***4.5 Chêne-Bougeries/route de Chêne/chemin Jules-Cougnard (enquête publique N° 1489)
Projet de plan localisé de quartier N° 29491-511 : préavis***

Le Président indique que ce projet de PLQ a fait l'objet d'un préavis défavorable de la part de la commission Aménagement-circulation-transports réunie le 23 avril 2007.

M. Locher précise que la commission Aménagement-circulation-transports a proposé de rejeter ce PLQ à l'unanimité des membres présents. En effet, certains points ne correspondent pas aux idées directrices d'aménagement de la commune. De surcroît, ce PLQ ne défend pas les intérêts de la commune, dans le sens où la problématique des terrains de réserve ainsi que les besoins scolaires futurs ne sont pas du tout pris en compte. En conclusion, ce PLQ n'est pas achevé et devrait être retravaillé.

M. Biedermann rappelle que M. Claude Rivoire avait sollicité un entretien avec le président du Département à ce sujet. Chêne-Bougeries se doit de construire un demi-groupe scolaire. Or, la surface des parcelles à disposition n'est pas suffisante. La commune avait demandé au Département de détacher la parcelle n° 500, propriété de l'Etat sur laquelle se trouve le bâtiment de Claire-Fontaine. Il s'agissait ainsi de trouver des solutions pour la construction, rénovation d'un demi-groupe scolaire. Malheureusement, M. Rivoire n'a pas obtenu de réponse à ce sujet. C'est pourquoi le Conseil administratif propose de rejeter ce PLQ.

Mme Sobanek est d'avis qu'il est possible d'améliorer le PLQ, raison pour laquelle le groupe Socialiste va accepter le projet y relatif. Il s'agit surtout de donner un signal aux architectes, aux constructeurs.

M. Walpen tient à préciser qu'il a accepté l'objet précédent pour pouvoir refuser celui-ci. Il ne souhaite pas que Chêne-Bougeries se voit accoler l'étiquette de "nein-sager" éternel au Grand Conseil. En revanche, il se montre prêt à entrer en négociation pour une amélioration du projet qui tiendrait compte des remarques du groupe Socialiste.

M. Meynet se dit stupéfait de la volte-face du groupe Libéral. Il peine à comprendre comment il est possible qu'en commission on se prononce contre un projet alors qu'on dit le contraire en séance plénière du Conseil municipal. Il déplore ces petits jeux politiques alors que la commune est en train de vivre une période de pénurie de logements.

M. Karr rappelle également que la commission avait voté à l'unanimité contre ce projet avec l'idée de rédiger une motion qui avait été accepté par 6 voix pour et 1 abstention. Il s'agissait de charger le Conseil administratif d'élaborer un nouveau projet. Or, lors de la dernière commission, il s'est retrouvé seul à voter en faveur d'une telle motion. Pour le surplus, il estime qu'il y a un réel problème de fonctionnement si la commune se met à payer un mandataire pour donner des recommandations de vote. Il votera pour sa part en faveur du PLQ.

M. Biedermann souhaiterait réagir sur les propos concernant l'architecte conseil de la commune qui n'a pas le rôle que lui confère M. Karr.

M. Locher tient à préciser que la commission l'avait mandaté, ainsi que M. Karr, pour rédiger un texte de motion. Ce dernier devait être discuté lors de la séance du Bureau à laquelle M. Karr n'a malheureusement pas pu participer. Le texte de motion n'a donc pas eu de suite. Concernant le PLQ, il estime pour sa part qu'il va à l'encontre des intérêts de la commune du point de vue de ses besoins scolaires.

M. Karr tient à dire qu'il ne s'agissait pas, lors de la dernière séance de commission, de statuer sur le texte d'une motion, mais sur son principe. Or, le message a été tué dans l'oeuf.

Mme Bauduccio-Deluc se déclare favorable à des constructions car la commune en a cruellement besoin. Néanmoins, elle ne soutiendra pas ce projet, ceci afin de rendre une discussion possible sur d'éventuelles améliorations.

Pour Mme Martin-Achard, si le Conseil administratif décidait d'élaborer lui-même un PLQ, cette procédure risquerait d'entraîner la commune dans des années d'attente avant qu'un bâtiment puisse être construit. C'est la principale raison de la volte-face du groupe Libéral. Elle n'est pas du tout opposée pour sa part au fait de construire des logements dans cette zone de développement, mais il est important de préserver ces parcelles pour le futur groupe scolaire.

M. Karr demande un vote nominal.

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
BAUDUCCIO Anthony		x.....
BAUDUCCIO-DELUC Mariette		x.....
BEKER Maurice		x.....
BERDAT Christophe		x.....
DE CANDOLLE Pierre		x.....
FLORINETTI François		x.....
GARCIA Marion		x.....
KARR Jean-Michel	x.....	
KOLLER Jacques		x.....
LOCHER Jean		x.....

MARTIN-ACHARD JoëlleX.....
MEYNET DanielleX.....
MEYNET LéonX.....
OTHENIN-GIRARD ChristineX.....
PERRIN FrançoisX.....
PIGUET MartineX.....
PRALONG Norbert--.....
RIVOIRE LionelX.....
SALERNO GraziellaX.....
SOBANEK MarionX.....
SPINELLI RobertoX.....
TIERCY ColetteX.....
WALPEN FrancisX.....

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CHENE-BOUGERIES/ROUTE DE CHENE/CHEMIN JULES-COUGNARD
(ENQUETE PUBLIQUE N° 1489) PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER
N° 29491-511 : PREAVIS

Vu la lettre du Département du territoire du 5 septembre 2006 demandant la mise à l'enquête publique du plan localisé de quartier N° 29491-511 -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 11 septembre au 10 octobre 2006 -

Vu la lettre du Département du territoire du 5 mars 2007 demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit plan localisé de quartier -

Vu le préavis défavorable formulé à l'unanimité par la commission Aménagement-circulation-transports lors de sa séance du 23 avril 2007 -

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 16 oui et 6 non,**

DECIDE de préavis défavorablement le projet de plan localisé de quartier N° 29491-511 situé route de Chêne/chemin Jules-Cougnard sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

4.6 Chêne-Bougeries/Grange-Canal (enquête publique N° 1490) - Projet de plan de site N° 29577-511 : préavis

Le Président rappelle que la commission Aménagement-circulation-Transports, réunie le 23 avril 2007, a délivré un préavis favorable audit projet par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

M. Locher fait remarquer que le vote serré est le reflet des discussions contrastées qui ont animé la commission.

M. Biedermann souligne que les conclusions auxquelles le Conseil administratif arrive sont le fruit de quatre ans de discussions et de pourparlers. En l'occurrence, il est convaincu que ce plan de site doit être préavisé défavorablement car il contribue à figer tout aménagement raisonnable des parcelles dans le secteur concerné.

M. Karr rappelle que ce plan de site était la contrepartie donnée aux habitants du quartier. Il s'agissait d'une urbanisation (laquelle a été préavisée favorablement) avec un plan de protection du patrimoine offrant certaines garanties. La commune de Chêne-Bougeries commence à Grange-Canal. Il faut donc marquer une délimitation de l'identité communale. Ce projet de plan de site est donc le programme minimum qui peut être offert à ce quartier auquel le PLQ Falletti/Puthon porte un sérieux coup. De son point de vue, il est important d'avoir un PLQ accompagné d'un plan de site, cela même si l'Etat a décidé de scinder les procédures. De plus, le chemin de Grange-Canal comportant quelques bâtiments historiques (anciennes franchises de Genève), préavisé favorablement ce plan de site – ou ce qu'il en reste – serait un geste minimal en faveur de la protection du patrimoine.

M. Locher ne soutiendra pas ce plan de site car il n'a aucun sens à cet endroit. Les bâtiments inclus dans ce plan sont, soit des bâtiments qu'il faut préserver (à travers des procédures de mise à l'inventaire ou de classement), soit des bâtiments qui n'ont pas de raison d'être conservés au sein d'une zone de développement. A son sens, le plan de site est une procédure destinée à satisfaire quelques personnes, en contrepartie d'une entrée en force du PLQ voisin. Si certains bâtiments doivent être préservés, des mesures de protection pourraient très bien être incluses dans un PLQ, sans nécessiter de plan de site pour ce faire.

M. Karr s'étonne de voir M. Locher si peu conséquent avec lui-même : il change d'opinion au sujet du classement et de la mise à l'inventaire, selon un schéma pour le moins arbitraire et ne suivant jamais la même procédure. En l'occurrence, un plan de site serait tout à fait adapté puisqu'il ne fige pas la situation. Il permet de garder une image du bâti existant avec un règlement, ce qui permet de protéger, non seulement l'extérieur des bâtiments, mais aussi l'intérieur.

M. Locher explique qu'en règle générale, il est en défaveur des plans de site car il s'agit d'un moyen que l'Etat donne à des groupements représentatifs pour qu'ils puissent demander l'initiation de ces derniers, malgré les souhaits des communes. Selon lui, il n'y a aucune raison d'établir un plan de site pour préserver certains bâtiments. Il suffit d'un PLQ et cela sans mettre en péril les intérêts des propriétaires.

Mme Sobanek regrette que la commune se contente d'agir par PLQ de surface réduite et qu'elle n'ait pas une vision plus globale de l'aménagement du territoire. Dans le cas présent, un plan de site constituerait un garde-fou plus que nécessaire.

M. Locher réagit à ce propos en relevant que le Canton, effectivement, pose beaucoup de problèmes à la commune en lui "infligeant" une multitude de PLQ.

M. Karr partage l'idée que la commune devrait initier ses propres plans, qu'ils soient de site ou de quartier. Il manque une vision communale globale. En l'occurrence, le plan de site de Grange-Canal est un programme minimum. Par ailleurs, c'est un petit geste supplémentaire que la commune pourrait faire en faveur de l'urbanisation.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Un vote nominal est demandé.

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
BAUDUCCIO Anthony		X
BAUDUCCIO-DELUC Mariette		X
BEKER Maurice		X
BERDAT Christophe		X
DE CANDOLLE Pierre		X
FLORINETTI François		X
GARCIA Marion		X
KARR Jean-Michel	X	
KOLLER Jacques		X
LOCHER Jean		X
MARTIN-ACHARD Joëlle		--
MEYNET Danielle	X	
MEYNET Léon	X	
OTHENIN-GIRARD Christine		X
PERRIN François		X
PIGUET Martine	X	
PRALONG Norbert	--	
RIVOIRE Lionel		X
SALERNO Graziella		X
SOBANEK Marion	X	
SPINELLI Roberto	X	
TIERCY Colette	X	
WALPEN Francis		X

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CHENE-BOUGERIES/GRANGE-CANAL (ENQUETE PUBLIQUE N° 1490)
PROJET DE PLAN DE SITE N° 29577-511 : PREAVIS

Vu la lettre du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 5 septembre 2006 demandant la mise à l'enquête publique du plan de site N° 29577-511 -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 11 septembre au 10 octobre 2006 -

Vu la lettre du Service des monuments et des sites/Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 12 mars 2007 demandant de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit plan de site -

Vu le préavis favorable formulé par 3 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions par la commission Aménagement-circulation-transports lors de sa séance du 23 avril 2007 -

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 14 oui, 7 non et 1 abstention,**

DECIDE de préavis défavorablement le projet de plan de site N° 29577-511 situé à Grange-Canal sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

M. Karr s'interroge quant à ce que laissent augurer ces votes sur le fonctionnement futur du Conseil municipal. Ainsi, il déclare avoir commandé la semaine dernière des tenues de majordome pour venir siéger en commission, où le groupe des Verts ira dorénavant écouter poliment les déclarations des très nombreux conseillers municipaux libéraux en parlant tout bas. Et les soirs de caucus Libéral, il conviendra de se précipiter au temple de Chêne-Bougeries ou à l'église Saint-Paul de Grange-Canal afin d'y allumer un cierge, en espérant que la providence pour les uns, le ciel pour les autres, inspirera favorablement ceux qui vont désormais gérer seuls cette commune et prendre peut-être quelques bonnes décisions. Une chose est certaine, lors de votes en plénière, certains conseillers municipaux s'expriment trop souvent dans le sens opposé de ce qu'ils avaient déclaré en commission. Il n'y a certes que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, mais il pense qu'il serait présomptueux de déclarer qu'il n'y a aucun imbécile dans aucun des groupes politiques de ce Conseil. En conséquence, M. Karr estime que d'aucuns semblent désormais préférer les déclarations incisives au consensus. Il déclare en prendre acte et avoir trouvé un costume de majordome à sa taille.

5) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2006

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz présente le rapport du Conseil Administratif.

" Mesdames et Messieurs,

Il est de coutume pour le Conseil administratif de vous présenter, lors de la séance du mois de mai, la structure du rapport annuel de la commune.

Le concept de présentation ayant remporté un vif succès au cours des deux dernières années, nous le conserverons dans ses grandes lignes pour cette édition 2006 qui relate la période administrative du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007, à l'exception du compte rendu financier qui suit l'exercice fiscal.

L'impression sera effectuée en quadrichromie. Le format usuel de 168 x 230 mm sera conservé. La maquette déclinera le logo générique communal. Comme vous le savez par ailleurs, ce dernier est construit sur la base d'un carré, composé de quatre feuilles de chêne représentant la commune et se référant à ses armoiries. Ce tout géométrique, composé de 4 carrés, évoque la stabilité et la diversité. La déclinaison des feuilles dans les couleurs naturelles se réfère au cycle des saisons et des activités communales. La mise en évidence de "Bouge" dans le nom "Chêne-Bougeries" représente une volonté de dynamisme et donne vie à l'ensemble du logo.

Ce rapport évoquera successivement :

- La structure politique de la commune, accompagnée d'un message du Conseil administratif, la présentation du Conseil municipal, de ses commissions et des ordres du jour des séances de juin 2006 à mai 2007, ainsi que les résultats des élections. Après examen de la teneur de l'ensemble des rapports annuels des autres communes genevoises, il n'est pas prévu d'y faire figurer un texte élaboré par le législatif.
- Les différents services de la mairie – les activités municipales comprenant notamment
 - L'aménagement avec les divers dossiers en cours tels que :
 - L'élaboration d'un Plan directeur communal
 - La mise en zone 30km/h. du quadrilère Nord de la commune (Gradelle/Fourches/David Munier/J.-J. Rigaud)
 - Le PLQ N° 29528-511 situé chemin du Pré-du-Couvent
 - Le projet CEVA
 - Le PLQ N° 29487A-511 – au lieu dit Pré-Babel
 - Le PLQ N° 29410-511 situé chemin de la Bessonnette
 - Le projet de modification des limites de zones N° 29593-511 relatif au chemin de Challendin
 - Le PLQ N° 29489-511 situé route de Chêne/chemins Puthon et Falletti
 - Le PLQ N° 29491-511 situé route de Chêne/chemin Jules-Cougnard
 - Le projet de plan de site N° 29577-511 situé à Grange-Canal
 - La voirie, relatant notamment les mesures prises pour le traitement des déchets, recyclage et tournées des déchets organiques ainsi que les projets de mini-

déchetteries en cours. Mentionnons également le renouvellement du parc machines, lequel fonctionne désormais au bio diesel.

- Les bâtiments et constructions, avec les divers travaux réalisés ou en cours de réalisation tels que : le renouvellement des installations de la piscine du Belvédère, la réfection partielle de l'enveloppe du bâtiment de l'école du Belvédère, l'installation de nouveaux jeux à l'école du chemin De-La-Montagne, à l'école de Chêne-Bougeries ainsi qu'à la villa Grange-Canard, la rénovation projetée de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries, la construction d'une centrale de chauffe à bois, la rénovation complète d'une salle située au 1^{er} étage du bâtiment de la mairie.
- Le cimetière agrémenté d'un jardin du souvenir digne de ce nom et de w.c. modernisés, ainsi que de nouvelles fontaines destinées à l'entretien des tombes.
- Les routes avec les réfections de divers chemins, la mise en œuvre d'un Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la réfection partielle du chemin Naville, la réfection du chemin des Fourches et des arrêts de bus situés aux chemins Castan/De-La-Montagne, la réfection du chemin du Vieux-Clos, le nouvel aménagement de la place de Conches, ...
- Les parcs et promenades avec la poursuite du projet "Signature Chêne-Bougeries", l'aménagement du Rondeau des Bougeries et les divers travaux d'entretien régulier, ...
- La circulation retraçant les études de circulation en cours dans divers secteurs de la commune, ainsi que les mesures de modération de trafic au chemin De-La-Montagne.
- Dans le domaine des écoles, des institutions pour la jeunesse et la petite enfance, les restaurants scolaires, les crèches et garderies, le projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque à caractère didactique à l'école du Belvédère, le projet dit de la "Maison de l'Enfance".
- Le prix Jean-Jacques Gautier.
- Dans le domaine culturel, les nombreuses manifestations, habituelles ou nouvelles, les différentes associations et institutions avec descriptif de leurs multiples activités.

Outre les manifestations culturelles programmées d'année en année, il sera plus particulièrement mis l'accent sur l'accueil dans notre commune de la Journée internationale de la marionnette, manifestation qui a remporté un grand succès auprès du public.

Événements d'importance également, le Premier Marché de Noël, le lancement de la manifestation "Tendances – Jeunes Talents en fête", l'Exposition "A vous

de jouer!", l'exposition "Migrations", le 1^{er} Prix littéraire chênôis et les Artisans Chênôis.

On consacrera également un chapitre important au programme **Responsabilités citoyennes** ainsi qu'aux activités des TSHM.

- Dans le domaine social, une description des multiples actions entreprises au profit des aînés, des personnes défavorisées mais aussi en faveur de la petite enfance, des enfants et des jeunes.
- Dans le domaine du Sport : les différentes activités développées, entre autres, dans le cadre du CSSM.

Ce rapport annuel se terminera par une présentation des comptes de la commune au 31 décembre 2006, agrémentée de quelques statistiques, ainsi que des renseignements officiels.

La diffusion de ce document, miroir de nos activités, tant au niveau du Conseil administratif que du Conseil municipal est prévue, pour une distribution tous-ménages en septembre. "

6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

M. L. Rivoire rappelle que la commission Bâtiments-constructions se réunira le mercredi 30 mai à 18h.30. Deux objets figureront vraisemblablement à l'ordre du jour, le premier concernant la maison "Charvoz" et le deuxième la "Maison de l'Enfance".

M. De Candolle, qui quitte le Conseil municipal à la fin de la législature, prie d'ores et déjà M. L. Rivoire de l'excuser à ladite séance.

7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

7.1 Passage pour piétons

M. Locher rappelle qu'il était prévu, lors de la réfection de l'avenue de l'Ermitage, un passage pour piétons devant le foyer pour handicapés adultes. Or, ce marquage n'a pas été réalisé. S'il est vrai qu'en zone 30km/h., il n'est en général pas possible d'effectuer des aménagements de ce type, le Département peut parfois entrer en matière. C'est pourquoi M. Locher propose au Conseil administratif de prendre contact avec le foyer pour évaluer l'utilité d'un tel passage.

7.2 Culture

Mme Sobanek annonce que la commission Culture-loisirs-manifestations est en discussion concernant le soutien à une œuvre théâtrale de Dominique Ziegler. Elle informe que cette pièce est jouée actuellement au Théâtre du Caveau jusqu'au 20 mai 2008.

7.3 Locaux Ecole de Grange-Canal

Mme Grandjean-Kyburz indique à Mme Bauduccio-Deluc que la commune a donné son congé au 30 juin 2007 à un locataire indélicat qui utilisait la salle de rythmique de l'école de Grange-Canal à mauvais escient pendant les jours de congé.

7.4 Remerciements

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz qui souhaite s'adresser aux huit conseillers qui quittent le Conseil municipal à la fin de cette législature.

Mme Grandjean-Kyburz remercie les conseillers municipaux sortants de leur engagement, leur rigueur, leur esprit constructif, leur sens du dialogue et leur disponibilité pour la commune. Il s'agit de Mme Martine Piguët et de MM. Pierre De Candolle, Roberto Spinelli, Norbert Pralong, Maurice Becker, Léon Meynet, Anthony Bauduccio et Jacques Koller.

Mme Sobanek souhaite dire que c'est avec grand regret qu'elle voit partir certains conseillers municipaux dont elle a pu apprécier la richesse des avis lors des différentes séances.

Mme Bauduccio-Deluc souhaite remercier tout particulièrement M. Pralong pour la façon admirable dont il a dirigé les débats tout au long de son année de présidence du Conseil municipal.

M. De Candolle prend la parole au nom des partants et remercie Mme Grandjean-Kyburz pour les cadeaux reçus.

M. Spinelli a beaucoup apprécié de travailler au sein du Conseil municipal. Il regrette cependant la motion relative à l'aménagement du village déposée récemment par les groupes Libéral et Radical. Il avait osé croire que le bon sens prendrait le dessus, ce qui n'a pas été le cas. Il espère néanmoins que les nouveaux élus sauront trouver une solution constructive. En tant que citoyen de Chêne-Bougeries, il remercie le Conseil administratif pour la saine gestion des finances, subséquemment la maîtrise des dépenses.

Le Président donne lecture de son allocution qui dresse le bilan de son année à la présidence du Conseil municipal.

" Madame le maire,
Monsieur le conseiller administratif,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,
Monsieur le secrétaire général,

Une tradition non écrite mais bien vivace permet au président du Conseil municipal lors de la fin de son mandat d'adresser à cette auguste assemblée une petite allocution au cours de laquelle il dresse un bilan de l'activité de son année de présidence.

Je n'entends pas déroger à cette pratique au demeurant fort agréable et mon propos s'articulera en trois phases.

Premièrement quelques considérations personnelles.

Lorsque le vote du Conseil municipal porte à la présidence, on ne mesure pas toujours ce que représente cette charge.

Faire l'arbitre d'une assemblée, veiller au respect de la parole pour les uns et les autres, veiller à ce que les intervenants restent dans le sujet, éviter les tumultes et prises de parole sauvages, tout cela en respectant scrupuleusement le canevas de la séance préparé par l'administration sur la base du projet d'ordre du jour ratifié par votre bureau.

Dans le même temps, s'assurer que les décisions, modifications ou autre événements respectent la loi et le règlement du Conseil municipal.

Je vous l'assure cela donne parfois le vertige et la tâche est moins facile qu'elle peut apparaître. Surveiller du coin de l'œil quels sont les conseillers qui souhaitent intervenir, faire la distinction entre une demande de prise de parole et le rajustement d'une mèche de cheveu, tout en écoutant attentivement l'intervenant et faire en sorte, si possible, qu'il ne s'écarte pas trop du sujet. Je vous rappelle que nous siégeons en cercle, donc il faut une adaptation de la vision. En un mot comme en cent, c'est un véritable boulot qui nécessite de la concentration et de l'attention.

Le principal problème ne réside pas là, mais dans la frustration de ne pouvoir intervenir dans le débat et parfois, vous l'avez certainement constaté, cette frustration éclate au détour d'une petite transition entre deux opinants ou parfois, et je tiens à en faire amende honorable ce soir, un sarcasme pas toujours adéquat.

Cependant je voudrais vous confirmer l'intérêt de cette tâche et le plaisir que j'ai eu à l'assumer pendant cette dernière année de législature.

J'en viens à mon deuxième propos et celui-ci concerne particulièrement les relations entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Dès mon arrivée dans la politique communale, j'avais été frappé par le peu de visibilité de notre assemblée, vu de l'extérieur. D'une manière absolue, le Conseil municipal est le point de passage obligé de la politique communale, ce point est d'ailleurs constitué par la loi mais dans les relations entre nos deux Conseils j'ai toujours senti, et d'autres avec moi, que cette situation était parfois pénible. Que n'avons-nous pas entendu dans cette enceinte des récriminations en raison des hésitations ou réserves de notre Conseil sur quelques sujets. J'ai encore le souvenir d'expressions fortes telles que "Mesdames, Messieurs, vous coupez l'enthousiasme du personnel de l'administration ". De même, j'ai entendu certains membres de notre Conseil se plaindre du fait qu'il avait le sentiment de n'être qu'une chambre d'enregistrement. Qu'avez-vous pensé de votre situation d'élu communal lorsque des décisions importantes du Conseil administratif avec des engagements financiers à la clé ont été communiquées à l'ensemble des habitants de notre ville par un tous-ménages alors que vous n'en saviez encore rien.

Dans la mesure du possible, j'ai essayé de mettre en phase les deux Conseils notamment au travers d'un déjeuner regroupant le Conseil administratif et les membres de votre Bureau. Ce déjeuner de travail avait pour objet de mettre à plat les problèmes et de voir comment améliorer la situation. J'ai malheureusement l'impression que pas grand-chose n'a changé, mais il ne faut pas baisser les bras.

A cet égard, j'ai essayé au long de cette année d'améliorer la visibilité extérieure de notre Conseil, ne serait-ce qu'au travers de représentation de celui-ci dans les diverses manifestations communales et ce, au grand dam de quelques-uns qui n'ont vu là que la manifestation d'une ambition personnelle. Et bien, rien ne va de soi et il a fallu chaque fois demander ce droit essentiel et justifier à pouvoir apporter le message du Conseil municipal dans diverses réunions et activités.

Il reste néanmoins que notre Conseil a le droit, la possibilité et surtout le devoir, de prendre influence sur l'administration et la vie de notre cité et ce, même si certains membres de l'exécutif y voient une insupportable remise en cause de leurs privilèges et prérogatives.

Dans cette perception il est clair que les sensibilités ne sont pas les mêmes et que certains ont des visions de ce problème qui sont à l'opposé des miennes et c'est tant mieux car c'est dans la diversité que le progrès s'épanouit le mieux.

J'aimerais enfin relever qu'à la fin de cette législature, le bilan de l'activité du Conseil administratif en matière de réflexion pour l'avenir, de mise en œuvre même de façon embryonnaire d'études sur l'évolution de notre cité est malheureusement bien maigre.

Dans cette législature, le seul projet d'envergure est le bâtiment à usage de chaufferie communale et locaux annexes pour les services techniques qui a commencé en 2007.

Mais si on se pose la question pourquoi ? Pour nos concitoyens, la réponse malheureusement reste : "RIEN DE VRAIMENT IMPORTANT".

Je trouve inquiétant que notre commune n'ait pas de projet pour ce 21^{ème} siècle et ceux qui trouvent mon propos excessif n'ont qu'à reprendre les projets d'investissements du Conseil administratif qui normalement devraient démontrer de façon éclatante les visions d'avenir. Or malheureusement, on n'y voit pas grand-chose et pour moi cette vacuité démontre par l'absurde la différence entre administration de la cité et vision politique du développement de celle-ci.

J'en viens à mon troisième propos et celui-ci concerne notre Conseil.

Je vous l'avais dit en début d'année, lors de ma prise de fonction, que je trouvais que notre Conseil n'était pas une réelle force de proposition et que le train-train de nos séances contrastait singulièrement avec d'autres communes comparables, que ce soit en termes de finances, de population, de territoire.

Malheureusement cette dernière année de la législature a conforté mon point de vue et l'activité de notre Conseil n'a pas été plus importante.

J'ai renoncé à faire le compte des motions et résolutions enregistrées cette année mais je ne dois pas me tromper de beaucoup si je dis qu'elles se comptent sur les doigts d'une main.

Pouvons-nous répondre par l'affirmative si on nous demande si nous avons fait du bon boulot cette année ?

Avons-nous fait quelque chose pour l'avenir de nos concitoyens ?

Avons-nous mis en œuvre un projet pour les jeunes ou les anciens de cette cité ?

Administrer est certes important mais cela ne peut résumer l'activité politique et lorsque nos concitoyens lisent notre matériel de campagne, n'ont-ils pas de légitimes questions à nous poser ?

En ce qui me concerne, je conserve une indéfectible confiance dans les hommes et les femmes qui mettent au service des autres leurs compétences, leur intelligence, leur temps et suis confiant qu'à l'aube, peut-être un peu après l'aube de ce 21^{ème} siècle, de grands et magnifiques projets compatibles avec notre cité vont s'ébaucher et se mettre en œuvre.

Quant à moi n'ayant pas reçu de nos concitoyens le consentement pour continuer le travail que je m'étais fixé en moi-même, je continuerai à observer, avec plus d'acuité encore peut-être, le travail des élus de notre ville.

Enfin je voulais vous dire à tous le plaisir que j'avais eu de faire partie de cette assemblée, nonobstant la vigueur et la rugosité de certains échanges et le bons souvenir que j'en garderai.

Un mot encore pour remercier très vivement M. Gaillard, Secrétaire général, qui fait en sorte que la présidence de séance soit facile.

Merci à vous tous de m'avoir patiemment écouté et encore,
à l'instar du Général Mac Arthur sur la passerelle du PT41 qui l'embarquait à Corregidor en 1942 je vous dis
I WILL RETURN - JE REVIENDRAI
AU REVOIR "

8) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, Présidente de la commission Naturalisations-Etat civil, laquelle présente quatre dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 14 oui et 5 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 14 oui et 5 abstentions.

Candidature 3 : Préavisée favorablement par 14 oui et 5 abstentions.

Candidature 4 : Préavisée favorablement par 14 oui et 5 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.47.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J. LOCHER

Le Président
du Conseil municipal
N. PRALONG